

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 144 (1999)  
**Heft:** 8

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHÔMAGE

## Les programmes d'emplois temporaires à l'Est

Introduite en 1996, cette mesure du marché du travail a fait l'objet, après trois ans d'existence, d'une évaluation de la part de l'OFDE, (ex-OFIAMT). Ces programmes dans les pays de l'Est se poursuivront à l'avenir, les résultats s'étant avérés globalement positifs. Cette année, la Suisse romande et le Tessin bénéficient de **quelque 170 places dans une dizaine de pays**, pour de très nombreuses professions.

**Ingénieurs, architectes, enseignants, artisans, économistes**, et autres spécialistes, pourront donc utiliser leurs compétences professionnelles auprès d'un partenaire de renommée durant une période de six mois. Ces partenaires, entreprises, universités, instituts privés, de Pologne, Hongrie, Slovaquie, Croatie, Lituanie, Roumanie, Russie, Ukraine, etc. en plein développement économique, profiteront de l'apport des compétences helvétiques.

**Pour nos cadres au chômage**, cette expérience professionnelle relancera leur carrière en Suisse, car ils auront démontré durant leur séjour, leur mobilité, leur volonté, leur courage, leur dynamisme, de quoi satisfaire de futurs employeurs! Ces programmes d'emplois temporaires à l'Est complètent déjà l'extraordinaire travail accompli par la coopération technique suisse (DDC) qui elle, se concentre notamment sur la Roumanie, l'Albanie, la Bulgarie et la Macédoine.

Dans le rang des organisateurs, il y a cette année, les **villes de Sion et de Lausanne, l'Université de Fribourg, l'Ecole de construction de Tolochenaz, des associations privées spécialisées**.

Les organisateurs de ces programmes, soit des villes, des associations, des fondations, voire des écoles supérieures, s'adressent principalement aux offices régionaux de placement (ORP) pour trouver les personnes compétentes. Des Valaisans, Fribourgeois, Vaudois, Genevois et d'autres, de profession parfois différente, peuvent se retrouver ensemble pour vivre une telle expérience en dehors de nos frontières.

Les milieux économiques trouvent cette mesure intéressante, car elle offre une certaine richesse **professionnelle** et une **ouverture d'esprit** aux chômeurs qui parfois accomplissent la suite de leur carrière dans le pays partenaire.

**Pour obtenir la liste des emplois temporaires, s'adresser à AEV, avenue du Rothorn 8, Case postale, 3960 SIERRE (tél. 027/455 58 20. Fax 027/455 52 88. E-mail : aev@span.ch).**